

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance



Pour une formation complète de 854 h :

- 3 blocs Enseignements Professionnels + Bloc Enseignement Général (formation en centre + en entreprise) 2205 € + 100 € frais d'inscription.

Devis personnalisé selon le profil des stagiaires (allègement de formation possible)

DÉCOUVRIR LES MÉTIERS

Le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance.

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant de respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.

Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.



LE LYCÉE AGIR

Implanté à Pauillac et à Langon le Lycée Privé Professionnel Agir accueille les élèves de la classe de 4^{ème} au Bac Pro 3 ans en alternance mais aussi les stagiaires de la formation continue des secteurs sanitaire et social.



CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir 18 ans à l'entrée en formation.

Avoir un niveau d'étude de niveau 3^{ème} avec de l'expérience professionnelle ou avoir déjà obtenu un diplôme d'un niveau V minimum.



CONDITIONS DE FINANCEMENT

Individuel/ Prise en charge pour Demandeur d'Emploi/ Reconversion professionnelle (OPCA)/ Compte Personnel de Formation / code CPF

Se renseigner au lycée pour avoir des informations.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les compétences pour assurer l'accueil et la garde du jeune enfant à domicile, en structures d'accueil.
- Contribuer au développement, à l'éducation et à la socialisation des enfants.
- Acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de son activité à son domicile.

ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ

La formation se déroule en alternance sur une durée de 8 mois :

- 294 heures de formation théorique pour une formation complète composée d'un temps d'autoformation sur l'établissement (ou à distance selon les profils) et d'un temps de formation en face à face.
- 560 heures de stage pratique soit 16 semaines à temps complet.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation est répartie en 3 blocs professionnels :

- Bloc n°1 : Accompagner le développement du jeune enfant
- Bloc n°2 : Exercer son activité en accueil collectif
- Bloc n°3 : Exercer son activité en accueil individuel

OÙ EXERCER SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- En établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisées des jeunes enfants.
- En école maternelle
- En accueil collectif des mineurs (ACM)
- A son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale)
- En maison d'assistants maternels (MAM)
- Au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne)...

